

Master Psychologie

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Psychologie. 2015, Université Lumière - Lyon 2. hceres-02041038

HAL Id: hceres-02041038

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041038>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation

Master Psychologie

- Université Lumière - Lyon 2

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université Lumière - Lyon 2

Établissement(s) cohabilités : /

Le master *Psychologie* de l'Université Lumière Lyon 2 (ULL2) comprend six spécialités débutant en M1 : *Psychopathologie et psychologie clinique* ayant un parcours professionnel et un parcours recherche, *Psychologie de la santé* ayant un parcours recherche et un parcours professionnel lui-même comportant cinq parcours (*Vieillesse, Handicap, Vulnérabilités du sujet, Interculturalité et Développement*), *Psychologie cognitive et neuropsychologie* ayant un parcours professionnel *Neuropsychologie* et un parcours recherche *Psychologie cognitive, Psychologie sociale et du travail* qui comprend deux parcours recherche (*Travail coopératif et travail en réseau* cohabilité avec l'École Centrale de Lyon et *Représentations et transmissions sociales*) et deux parcours professionnels (*Psychologie sociale appliquée et Psychologie du travail et des organisations*), *Neuropsychologie et neurosciences cognitives* à finalité recherche (cohabilitée avec les universités de Toulouse 3 et Grenoble 2) et *Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent* à finalité professionnelle (en convention avec l'Université Catholique de Lyon). Le M1 est pensé comme une année offrant une certaine liberté à l'étudiant qui peut définir un parcours interdisciplinaire, selon une logique d'ouverture ou un parcours de spécialité, selon une logique d'approfondissement. Chaque spécialité de M2 se présente comme indépendante des autres à l'exception des spécialités *Neuropsychologie et neurosciences cognitives* et *Psychologie cognitive et neuropsychologie* qui ont des enseignements communs.

Avis du comité d'experts

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont clairement indiquées et correspondent bien à un master de psychologie. Les débouchés sont de deux sortes : le titre et le métier de psychologue pour les spécialités à finalité professionnelle (psychologue clinicien, du travail, de la santé, neuropsychologue...) et l'enseignement et la recherche en psychologie pour les spécialités à finalité recherche. Les métiers envisagés correspondent donc bien à la formation. La spécialisation a lieu dès le M1 avec très peu de tronc commun entre les spécialités, même si un jeu d'options répond à une logique d'ouverture ou d'approfondissement en fonction du choix de l'étudiant. La structure d'ensemble paraît simple au premier abord puis se complexifie considérablement au fur et à mesure que l'on avance dans le dossier. Sa lisibilité est donc perfectible. Les contenus des enseignements ne sont disponibles que pour certaines spécialités et les intitulés des enseignements du M1 ne sont même pas indiqués. Il est donc difficile de trancher sur la pertinence et la cohérence des différents enseignements.

Le master de psychologie s'appuie essentiellement sur quatre unités de recherche : le centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (CRPPC, EA 653), le groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS, EA 4163), le laboratoire santé-individu-société (S.I.S., EA 4129) et le laboratoire d'étude des mécanismes cognitifs (EMC, EA 3082). Il est également impliqué dans deux écoles doctorales : *Éducation Psychologie Information et Communication* (ED EPIC 485) et *Neurosciences et cognition* (ED NSCo 476). Il existe des cohabilitations avec l'École Centrale de Lyon et les universités de Lyon 1, Toulouse 3 et Grenoble 2. L'une des spécialités est en convention avec l'Université Catholique de Lyon. La liste des établissements, organismes, institutions et entreprises venant en appui de la formation est très longue, révélant un environnement socio-économique varié et adapté. De nombreux partenariats sont en place, certains sont anciens alors que d'autres sont encore émergents.

L'équipe pédagogique est impossible à apprécier. Aucune liste commune à la mention n'est fournie (le dossier mention renvoie aux dossiers par spécialité) et seuls le parcours recherche *Psychologie cognitive* et le parcours professionnel *Psychopathologie et psychologie clinique* ont fourni des tableaux en annexe. Le nombre d'intervenants extérieurs est donc lui aussi impossible à apprécier, pas plus que ne l'est leur adéquation avec les objectifs de la formation (même s'il est précisé dans le dossier qu'il s'agit principalement de psychologues) ou le volume horaire des

enseignements dont ils sont chargés. S’agissant des rôles et noms des responsables des différentes spécialités, ils sont donnés. Les équipes pédagogiques semblent se réunir une fois par mois en plus de la commission pédagogique master de l’Institut de psychologie qui elle aussi se réunit une fois par mois. Sa composition est connue et elle ne comporte aucun étudiant. Bien que la mention comprenne un certain nombre de cours mutualisés à l’intérieur des spécialités, une meilleure intégration et coordination entre les spécialités serait une démarche à la fois économique et productive en termes de passerelle pour les étudiants comme en matière de pilotage.

Les effectifs (en moyenne sur les trois dernières années) sont de 1000 étudiants en M1 et 290 en M2 (ceux-ci variant considérablement d’une spécialité à une autre). L’effectif en M1, largement supérieur à celui de la L3 pourrait révéler une forte attractivité de la formation comme l’indique le dossier. Toutefois, si l’on analyse l’origine des étudiants de M1 fournie en annexe, on se rend compte que moins de 10 % des M1 proviennent d’une autre université, le reste s’équilibrant entre des anciens L3 et des redoublants de M1. Un autre chiffre vient étayer ce constat, celui des réussites. En effet, le taux moyen de réussite en M1 n’est que de 34 %, ce qui est excessivement faible. Ce taux atteint 86 % en M2, ce qui est correct sans être très élevé. En M1, seuls 80 % des inscrits se présentent aux examens. Le devenir des diplômés de M1 non admis en M2 n’est pas connu mais supposé correct dans le dossier. Pour les M2, l’insertion semble dépendre de la spécialité et le dossier mention est très peu explicite sur le sujet. Il prend simplement l’exemple de la spécialité professionnelle *Psychopathologie et psychologie clinique* pour laquelle 75 % des étudiants sont en emploi six mois après l’obtention de leur diplôme.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>En M1 les étudiants doivent effectuer un travail de recherche évalué et encadré par un enseignant-chercheur. En M2, les étudiants en parcours recherche participent activement aux activités de l’unité de recherche de rattachement, alors que les étudiants des parcours professionnels s’éloignent des cadres de recherche, leur seul contact à la recherche se faisant par le biais des enseignants qui sont aussi des chercheurs. Le choix d’une séparation des spécialités en un parcours professionnel et un parcours recherche est évoqué dans le rapport mais n’est pas toujours justifié.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le titre de psychologue est protégé par la loi. Les différentes spécialités de master permettent toutes l’obtention de ce titre (avec ajout d’un stage professionnalisant pour les parcours recherche), ce qui met la professionnalisation au centre de cette formation. La professionnalisation des étudiants est mise en œuvre au niveau du M2 par le biais de divers dispositifs de formation dans les parcours professionnels : enseignements pratiques, stages, tutorats, mise en situation, travail d’équipe... Dans les parcours recherche, on trouve par exemple la création de liens avec des professionnels de la recherche, l’articulation avec les terrains de la recherche ou la rédaction de rapports de recherche.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le stage obligatoire en M1 est d’au moins 50 demi-journées, il est d’au moins 500 heures en M2 pour les parcours professionnels (légal pour l’obtention du titre de psychologue) et de 200 heures pour les parcours recherche. Tous les stages sont conventionnés et encadrés à la fois par des professionnels et des enseignant-chercheurs, ils sont assortis d’un contrat pédagogique et doivent être officiellement validés par une attestation et un rapport. Les stages pratiques initient l’étudiant aux réalités de terrain alors que les stages de recherche mettent l’étudiant en situation de recherche au sein d’un laboratoire. Les M2 sont tous organisés de manière à aménager les horaires des stages. Un stage professionnalisant peut être fait par les diplômés des M2 recherche afin d’obtenir le titre de psychologue. Ce stage semble être correctement encadré dans certaines spécialités et pas du tout dans d’autres, ce qui est problématique.</p>
<p>Place de l’international</p>	<p>La mobilité sortante est rendue difficile du fait de l’obligation de faire un stage pour l’obtention future du titre. Sauf exception, elle n’est en fait possible qu’en M1 où l’on compte en moyenne 19</p>

	<p>mobilités par an. Les destinations sont indiquées en détail. On compte une moyenne de 29 mobilités entrantes par an. Ces chiffres sont plutôt importants s'agissant d'un master de psychologie. Cependant, un dispositif pourrait être pensé pour attirer des étudiants étrangers ne souhaitant pas obtenir le titre de psychologue en France mais intéressés par l'offre de formation elle-même. Quelques enseignements ont lieu en anglais.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'accès en M1 est de droit pour les licenciés de psychologie de l'ULL2. Elle est soumise à l'avis d'une commission dans les autres cas. L'accès en M2 est soumis à une sélection sur dossier puis éventuellement audition. Un projet de recherche est demandé pour les parcours recherche. Il existe des passerelles entre parcours d'une même spécialité. Le passage d'un M1 à un M2 d'une autre spécialité est plus délicat mais possible grâce à un « master 1 en un seul certificat ». Le dossier indique l'existence de dispositifs de soutien pour les étudiants triplant leur M1 sans que ceux-ci soient explicités. Il serait opportun de proposer un dispositif d'aide à la recherche de financement dans le domaine de la recherche pour les étudiants désirant poursuivre une thèse et éventuellement à la professionnalisation des étudiants ayant un master recherche.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement sont classiques et aucune dispense d'assiduité n'est donnée en M1. Il y a toutefois, pour les étudiants exerçant une activité professionnelle depuis plus de trois ans, deux régimes d'études possibles : la formation à partir de la pratique (FPP) et le contrat de formation personnalisé (CFP). Si le CFP est clair, car il s'agit de mettre les CM en podcast et de faire des TD le samedi, le régime FPP l'est beaucoup moins. Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il s'agirait de groupes de paroles dans lesquels des professionnels du social et/ou du relationnel (?) viennent échanger sur la base de leur expérience. Les étudiants peuvent valider le M1 par ce biais mais : on ne sait pas comment les étudiants sont évalués, on ne sait s'il n'y a que des échanges entre professionnels ou également des apports théoriques de la part d'enseignants, on ne sait pas si ces étudiants ont une licence de psychologie ayant ainsi un intérêt à valider l'intégralité du master pour l'obtention du titre... On ne voit ni exactement de quoi il s'agit ni l'intérêt que cela peut avoir. Le dispositif VAE est classique et concerne sept à huit étudiants par an. Aucune information précise n'est donnée sur la place du numérique, ce qui est regrettable.</p>
<p>Évaluation des étudiants</p>	<p>En M1, les CM sont évalués par des écrits terminaux, les TD par un contrôle continu et le stage et le mémoire de recherche par des rapports. Les semestres ne se compensent pas. Les validations en M2 varient d'une spécialité à l'autre, allant d'écrits terminaux à des dossiers en passant par un dossier unique. La constitution et le rôle des jurys d'examen sont classiques.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences se fait au travers des différentes évaluations, et notamment grâce aux mémoires de recherche et rapports de stage. La délivrance de l'ADD est uniquement sur demande. Certaines fiches RNCP sont à revoir ou manquantes.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Outre l'observatoire de l'ULL2, certaines spécialités procèdent à des enquêtes propres pour suivre les diplômés. Aucune donnée n'est indiquée dans le dossier mention.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le dossier fait état non pas de conseil de perfectionnement, mais d'une « Commission pédagogique ». Sa constitution est connue : elle ne comprend ni professionnel, ni étudiant, ce qui est regrettable. Elle se réunit une fois par mois. L'évaluation des enseignements par les étudiants est « en chantier ». L'autoévaluation semble être une préoccupation de l'équipe pédagogique mais on sent au dossier que la formation est plus une juxtaposition de spécialités qu'une mention cohérente. Le pilotage de la mention est donc sensiblement perfectible.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- L'insertion professionnelle de certaines spécialités (*Neuropsychologie, Psychologie sociale et du travail* par exemple).
- La formation à et par la recherche dans la plupart des spécialités.
- Des débouchés professionnels clairement identifiés.
- Une place importante accordée aux stages.
- L'attractivité des spécialités *Psychologie de la santé* et *Psychologie cognitive et neuropsychologie*.
- Quelques innovations sont à noter et à soutenir notamment dans la spécialité *Psychologie de la santé* et les parcours *Neuropsychologie* et *Travail coopératif et travail en réseau*.

Points faibles :

- Le manque flagrant d'unité de cette mention qui n'est qu'une juxtaposition de spécialités.
- Le très faible taux de réussite en M1 (34 %).
- La confusion que représente l'intitulé de la spécialité *Psychopathologie et psychologie clinique* qui devrait contenir le terme psychanalyse puisqu'il s'agit de l'orientation théorique unique.
- Le manque de précision sur le dispositif FPP (Formation Par la Pratique) alors qu'il permet de valider le M1.
- Une place trop restreinte donnée à l'international.
- Globalement, peu de spécialités innovent réellement alors que plusieurs dossiers méritent de l'attention, notamment la place du numérique, l'interdisciplinarité, l'ouverture sur l'international ou les modalités d'enseignement (systèmes de tutorat).
- Le manque d'encadrement en M1 (voir les nombreux étudiants redoublant, ou triplant leur M1) et parfois en M2 notamment pour les stages.
- L'absence de professionnels et de représentants étudiants dans certaines commissions pédagogiques.
- De multiples problèmes de pilotage, à propos par exemple des questions légales ou des fiches RNCP.

Conclusions :

La mention de master *Psychologie* apparaît plus comme une collection de spécialités indépendantes, certaines d'entre elles comprenant des parcours, eux-mêmes indépendants les uns des autres. Sa structure globale est difficile à comprendre à tel point que certains responsables de spécialités ne semblent pas l'avoir saisie non plus. Le dossier est globalement complexe à appréhender (l'absence de pagination sur un dossier de 207 pages est particulièrement handicapante, comme l'est l'absence de tableaux récapitulatifs, de l'équipe pédagogique dans son ensemble par exemple). Il comprend de très nombreux éléments redondants et au moins autant d'éléments manquants. L'ensemble n'a donc de mention que le nom. La qualité des spécialités est extrêmement hétérogène allant de la très bonne qualité (*Neuropsychologie, Psychologie de la santé* et *Psychologie sociale et du travail*) à l'impossibilité d'expertiser correctement, tant le dossier est vide (*Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent*). Il paraît urgent de renforcer le pilotage de cette formation qui comprend autant de conseils de perfectionnement ou de jurys que de parcours ! Il pourrait également être judicieux de revoir les intitulés de certaines spécialités : la spécialité *Psychopathologie et psychologie clinique* pourrait devenir *Psychologie clinique psychanalytique*, le terme clinique pouvant aussi être légitimement utilisé par la spécialité *Psychologie de la santé*.

Éléments spécifiques des spécialités

Psychopathologie et psychologie clinique

Place de la recherche	La spécialité bénéficie de l'appui du centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (CRPPC, EA 653). Des enseignements communs entre les deux parcours professionnel et recherche permettent une formation par la recherche récente en psychopathologie et psychologie clinique.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est centrale et conçue comme l'acquisition de compétences en psychopathologie dans une conceptualisation psychanalytique. Les deux parcours donnent accès non seulement au titre de psychologue mais également à celui de psychothérapeute (à condition de faire un stage professionnalisant à l'issue de la formation pour les diplômés du parcours recherche). Le suivi des étudiants est en partie individualisé permettant un réel accompagnement. Mais le nombre important d'étudiants permet-il vraiment un suivi individuel ? Le parcours recherche ne semble pas fournir à l'étudiant un accompagnement vers la professionnalisation (aide à la recherche de financement, à la publication d'articles, etc. ou contact avec des acteurs du secteur privé recrutant des chercheurs). Cependant, il est mentionné qu'un certain nombre d'étudiants du parcours recherche sont déjà des professionnels. Compte tenu de la nature des enseignements, on est amené à s'interroger sur l'intitulé de la spécialité : il paraîtrait plus opportun d'y inclure le terme psychanalyse ou psychanalytique ne laissant ainsi pas croire que les diplômés sont formés à une psychologie clinique plus intégrative.
Place des projets et stages	De par la réglementation régissant le titre de psychologue, les stages ont une place essentielle dans la formation. En M2, on compte deux stages de 350 heures chacun pour le parcours professionnel, dont l'un en enfant et l'autre en adulte. Ces stages donnent lieu à une double supervision : individuelle (tutorat avec un psychologue clinicien) et en groupe de 15, une fois par semaine. Pour le parcours recherche, un stage de 350 heures sert de terrain de recherche. Cette dernière modalité est atypique et potentiellement problématique : il pourrait y avoir confusion de la part de l'étudiant entre son rôle de psychologue et son rôle de chercheur.
Place de l'international	Le dossier indique que les stages à l'étranger sont possibles mais ne donne aucun renseignement sur ce qui est fait effectivement. On note la présence de quelques partenariats avec des universités étrangères sans plus de précision.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les candidats au M2 doivent justifier d'un M1 à dominante psychopathologie et psychologie clinique, mais le référentiel utilisé est celui de la psychanalyse (névroses, psychoses, états limites) et semble ne pas tenir compte de la classification internationale des maladies mentales. Une lettre de candidature manuscrite est exigée. Il existe une passerelle pour les diplômés du parcours recherche pour aller vers le parcours professionnel (ce qui suppose alors que les étudiants seront inscrits dans une spécialité déjà acquise...).
Modalités d'enseignement et place du numérique	Il y a des enseignements magistraux obligatoires et optionnels. De plus, des séminaires thématiques et méthodologiques sont choisis par l'étudiant en fonction de son projet professionnel et du parcours. On compte au total 244h de formation en présentiel. Les CM sont « podcastés », mais on ne sait pas sous quelle forme ils sont partagés, ni à quelle fin. Les régimes CFP et FPP sont proposés pour les étudiants ayant des contraintes particulières.

<p>Évaluation des étudiants</p>	<p>Les indications données quant à la validation des enseignements ne sont pas très précises. La validation du M2 se fait en une fois en fin d'année par un mémoire et deux notes brèves pour le parcours recherche, et par une soutenance d'un mémoire et la validation des deux stages par le maître de stage pour le parcours professionnel. Le découpage en ECTS présenté en annexe ne correspond pas au découpage présenté dans le dossier. On pourrait se demander si le découpage en ECTS a été fait pour satisfaire aux contraintes légales sans pour autant être réellement appliqué, auquel cas la semestrialisation du diplôme et donc la mobilité des étudiants est impossible.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences se fait lors de l'évaluation des mémoires et de leur soutenance. La fiche RNCP est correctement renseignée mais : elle indique la présence d'options qui ne sont pas évoquées dans le dossier et elle donne certains terrains d'activité qui semblent peu compatibles avec la nature de la formation (insertion, réinsertion, formation...).</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les effectifs sont en moyenne de 476 en M1 et 114 en M2. Les taux de réussite sont de 30 % en M1, ce qui est très faible, et 83% en M2, ce qui est correct. Rien n'est indiqué dans le dossier sur le devenir des étudiants ne validant pas le M1, ni sur le devenir des diplômés de M1 n'intégrant pas le M2. À peu près 10 % des M1 et 5 % des M2 ne proviennent pas de l'ULL2, ce qui laisse à penser que la formation n'est pas aussi attractive que ce qui est dit dans le dossier. Le suivi des diplômés est fait par l'établissement et par le responsable de la spécialité : à six mois, 75 % des diplômés sont en emploi, ce qui est très bien, il est dit « abouti » à deux ans avec 50 % en emploi à temps plein et 70 % en CDI (on aurait aimé connaître la signification exacte du terme abouti). Les emplois sont en adéquation avec la formation. De plus en plus d'étudiants s'installent en libéral. Seuls un à deux étudiants par an poursuivent en doctorat sous contrat, ce qui pose question quant à la finalité recherche de l'un des parcours. Comme c'est le cas dans de nombreuses universités, il est probable que certains étudiants choisissent le parcours recherche par défaut pour ensuite valider un stage professionnel et obtenir le titre.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le pilotage de la spécialité semble se faire via le département de psychologie clinique. Il existe cependant une commission pédagogique mais dont la composition n'est pas indiquée. L'évaluation des enseignements par les étudiants se fait en groupe et à l'oral, ce qui paraît bien problématique.</p>

Psychologie de la santé

<p>Place de la recherche</p>	<p>Adossée sur l'unité de recherche Santé, Individu et Société (SIS, EA 4128), la spécialité (co-habilitée avec Lyon 1) semble mettre les recherches les plus récentes en psychologie de la santé au cœur de la formation, pour le parcours recherche comme pour les parcours professionnels. Des enseignements centrés spécifiquement sur les pratiques de recherche sont nombreux dans le parcours recherche où les étudiants sont sollicités pour participer à des contrats de recherche.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le parcours est professionnalisant et donne accès au titre de psychologue. Il est axé sur l'acquisition de compétences professionnelles applicables dans des champs d'activité divers (conseil, intervention, accompagnement, prise en charge, diagnostic). Les liens entre professionnels et universitaires sont valorisés et considérés comme des atouts pour la professionnalisation des étudiants, ce qui est appréciable. Plusieurs enseignements sont axés sur les acquisitions pratiques (utilisation d'outils et méthodes, animation et pratique groupale,</p>

	etc.). En revanche, la professionnalisation des futurs chercheurs n'est pas mentionnée.
Place des projets et stages	Les parcours professionnels incluent en M2 deux stages de 50 demi-journées chacun, ce qui fait un total de 350 heures, insuffisant pour prétendre au titre de psychologue. Il est donc nécessaire que les étudiants aient fait un stage d'au moins 150 heures en M1 pour pouvoir prétendre au titre. Ces stages sont évalués par deux rapports et un mémoire professionnel. Un stage recherche de 300 heures doit être effectué par les étudiants inscrits dans le parcours recherche.
Place de l'international	Il semble que l'international ne soit pas la préoccupation de la formation. Pourtant le parcours recherche doit bien présenter une dimension internationale...
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'accès en M2 se fait sur dossier puis audition éventuelle. Les diplômés du parcours recherche ont la possibilité de faire un stage professionnalisant s'ils veulent obtenir le titre de psychologue (ce qui est présenté dans le dossier comme une passerelle), mais le suivi de ce stage ne semble pas formalisé, ce qui pose le problème de la qualification de ces étudiants.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les parcours comportent entre 240h et 272h d'enseignement. Les enseignements ont lieu en présentiel sur un ou deux jours par semaine, les autres jours étant réservés aux stages (professionnel ou recherche). Ils sont variés, assez adaptés semble-t-il aux besoins actuels des étudiants (travaux de groupes, échanges et interactions avec professionnels et chercheurs, mises en situation professionnelle). On ne trouve aucune mention de la place accordée au numérique.
Évaluation des étudiants	Il semble que les jurys du parcours recherche d'un côté et des parcours professionnels de l'autre soient séparés, ce qui révèle un dysfonctionnement de la spécialité dont on rappelle qu'il s'agit d'un seul diplôme. En dehors des rapports de stage et des mémoires, les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas explicitées.
Suivi de l'acquisition des compétences	Les compétences visées pour les différents parcours sont clairement explicitées et cohérentes avec des débouchés professionnels bien différenciés. Les mémoires rédigés par les étudiants semblent être les témoins de l'acquisition de leurs compétences.
Suivi des diplômés	Les étudiants sont en moyenne 199 en M1 et 86 en M2 (on notera que les effectifs du M2 parcours recherche sont faibles et en chute libre, passant de 22 à 6 en quatre ans, cette baisse est analysée). Pour les M1, environ 12 % ne proviennent pas de l'ULL2 et le taux de réussite est de 39 %, ce qui est faible mais supérieur à la moyenne de la mention. Compte tenu du nombre de stages effectués qui correspond à peu près à la moitié des inscrits, il est possible que de nombreux étudiants étalent leur M1 sur deux ans. S'agissant des M2, entre 15 et 20 % ne proviennent pas de l'ULL2, ce qui montre une certaine attractivité de la formation. Le taux de réussite est très bon à 94 %. L'enquête menée par l'établissement révèle un taux d'emploi très variable d'un parcours professionnel à l'autre allant de 80 % pour le parcours <i>Vieillesse</i> à seulement 27% pour le parcours <i>Interculturalité</i> , ce qui est très faible. Aucune donnée n'est fournie pour le parcours recherche sinon une ligne d'un tableau indiquant un nombre de doctorants, sans que l'on sache s'il s'agit des diplômés du M2.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La composition du conseil de perfectionnement n'est donnée que succinctement. Il semble comprendre des professionnels mais pas d'étudiants, bien que ces derniers participent à deux réunions par an de l'équipe pédagogique. L'évaluation de la formation est faite par les étudiants sur la base de questionnaires. Elle est analysée chaque année et permet à la formation d'évoluer. On notera que

	le dossier de cette spécialité présente deux parties séparées pour le parcours recherche et les parcours professionnels révélant ainsi une forme de scission dans le pilotage.
--	--

Psychologie cognitive et neuropsychologie

NB : Le dossier ne fait état que du parcours professionnel *Neuropsychologie*, l'expertise n'est donc faite que sur ce parcours.

Place de la recherche	L'unité de recherche sur laquelle la formation est adossée est le laboratoire d'étude des mécanismes cognitifs (EMC, EA 3082), mais d'autres unités de recherche sont également associées (Laboratoire de Neurosciences Fonctionnelles et Pathologiques, Amiens ; Laboratoire Mémoire et Vieillesse, Tours ; Laboratoire Dynamique du Langage, Lyon 2 ; Laboratoire de génétique, Saint-Etienne) offrant ainsi des liens forts avec la recherche fondamentale sur les pathologies acquises et développementales des fonctions cognitives. 30 % des intervenants de cette formation sont des enseignants-chercheurs. La formation à la recherche se fait également par la réalisation d'un stage recherche validé par un mémoire. Cette formation à et par la recherche permet donc aux titulaires de ce master professionnel de poursuivre en doctorat.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est au cœur de ce parcours professionnel en neuropsychologie qui forme donc des psychologues spécialisés en neuropsychologie. Les compétences professionnelles sont précisément listées et cohérentes avec les débouchés. De nombreux établissements de santé (centres de soin et de réhabilitation) sont identifiés comme partenaires de cette formation. Chaque étudiant acquiert ainsi des compétences spécialisées permettant une insertion professionnelle à court terme. Les enseignements sont assurés principalement par des professionnels exerçant dans le domaine de la neuropsychologie.
Place des projets et stages	En plus d'un stage de recherche de 300 heures minimum (encadré par un enseignant-chercheur), les étudiants doivent faire un stage professionnel de 500 heures minimum (encadré par un neuropsychologue exerçant depuis au moins trois ans) leur permettant ainsi l'obtention du titre national de psychologue. L'encadrement et la validation des deux stages sont détaillés.
Place de l'international	Déclarée sans objet dans le dossier.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	L'accès en M2 est possible pour les titulaires d'une licence de psychologie et d'un M1 de psychologie contenant des enseignements de neuropsychologie, psychologie cognitive et neurosciences pour lesquels les notes des étudiants doivent être au minimum de 10/20. Par ailleurs, les candidats doivent avoir déjà effectué un stage en neuropsychologie clinique d'au minimum 140 heures et doivent avoir trouvé un lieu pour le stage professionnel de 500 heures. 18 heures de formation sont réservées à la mise à niveau en neuropsychologie et méthodologie. Le suivi des stages est individualisé favorisant ainsi la réussite des étudiants.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements ont lieu en présentiel dans des salles systématiquement équipées permettant ainsi l'utilisation de différents supports numériques. En cas de contraintes particulières, les supports de cours peuvent être mis en ligne.
Évaluation des étudiants	Les modalités de contrôle des connaissances sont détaillées. Les étudiants ont des examens théoriques et une étude de cas. Les stages comptent pour 30 ECTS et ne peuvent se compenser avec les épreuves plus théoriques. La composition du jury est connue et son

	fonctionnement est normal.
Suivi de l'acquisition des compétences	Si les compétences professionnelles sont précisément listées et cohérentes avec les débouchés, il n'y a pas de fiche RNCP correspondant à cette formation. Il y a une fiche RNCP « Psychologie cognitive recherche » dont le dossier ne dit rien, et une fiche RNCP « Neuropsychologie recherche » qui correspond en fait à la spécialité <i>Neuropsychologie et neurosciences cognitives</i> . Le suivi des compétences est donc complètement à revoir.
Suivi des diplômés	Les annexes indiquent un nombre moyen d'étudiants en M1 de 60 et 27 en M2 (dont 15 dans le parcours professionnel <i>Neuropsychologie</i>). Les taux de réussite sont de 65 % en M1 et 82 % en M2 sans que l'on puisse faire la différence entre les deux parcours. Une part importante des étudiants (23 % en M1 et 41 % en M2) ne provient pas de l'établissement, révélant une grande attractivité de la formation. Pour le parcours professionnel de neuropsychologie, le suivi des diplômés montre un taux d'emploi de 72 % à six mois, ce qui est excellent, dont 90 % sur des emplois de psychologues et 10 % sur des postes d'ingénieurs de recherche. Les secteurs d'activités sont cohérents avec les objectifs de la formation.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le dossier global fourni par l'établissement est très confus s'agissant de la structure de cette spécialité. Elle semble contenir un parcours professionnel <i>Neuropsychologie</i> et un parcours recherche <i>Psychologie cognitive</i> . Les annexes fournissent d'ailleurs deux maquettes différentes. Mais, dans ces annexes, on trouve également la maquette de la spécialité recherche <i>Neuropsychologie et neurosciences cognitives</i> qui semble fort proche du parcours recherche. Par ailleurs, la partie du dossier dédié à la spécialité <i>Psychologie cognitive et neuropsychologie</i> ne fait état que d'une spécialité professionnelle que les responsables appellent <i>Neuropsychologie</i> . On s'y perd ! Pour ce qui concerne spécifiquement le parcours professionnel <i>Neuropsychologie</i> , le dossier est court mais complet. Le pilotage paraît dynamique et réflexif. Mais si l'on se place dans le contexte de la spécialité, on se demande ce qu'est devenu le parcours recherche <i>Psychologie cognitive</i> .

Psychologie sociale et du travail

Place de la recherche	La spécialité est adossée au groupe de recherche en psychologie sociale (GRePS, EA 4163) qui comprend un axe psychologie sociale et un axe psychologie du travail. Elle fait aussi appel à des enseignants-chercheurs d'autres laboratoires. La place de la recherche est très variable selon les parcours. Elle semble particulièrement importante dans le M2 <i>TCTR</i> qui est interdisciplinaire et adossé à un second laboratoire qui est performant en recherche (UMR 5191). Les parcours professionnels s'appuient sur l'approche « recherche appliquée » du laboratoire, favorisant les transferts entre recherche et pratique. Les étudiants peuvent poursuivre leur doctorat au sein du « Doctorat Européen sur les représentations sociales » en co-diplomation avec l'Université La Sapienza (Rome).
Place de la professionnalisation	Les objectifs de la spécialité en termes de compétences et débouchés sont clairement exposés, en adéquation avec la formation proposée et bien différenciés d'un parcours à un autre. Les parcours recherche insistent sur la profession de chercheur ce qui est appréciable et rare. De nombreux professionnels interviennent dans les parcours professionnels.

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Il existe un stage recherche de 300 heures minimum pour le parcours recherche <i>TCTR</i>. Aucun stage n'est mentionné pour le parcours recherche <i>TRS</i>. Les étudiants du parcours <i>PSA</i> doivent réaliser un stage professionnel de 560 heures minimum. Les étudiants inscrits dans le parcours <i>PTO</i> doivent faire deux stages dont un de 6 semaines et un de 16 semaines dit « de fin d'études ». L'encadrement et l'évaluation des stages sont globalement bien décrits et satisfaisants.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Chacun des parcours de la spécialité accueille en moyenne un étudiant étranger par an. Le dossier ne fait état d'aucune mobilité sortante.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Les modalités de recrutement, sélectif en M2, sont classiques, à l'exception du parcours <i>PTO</i> qui exige une expérience salariée dans un poste d'exécution (sans préciser de quoi il s'agit) d'au moins trois mois.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements ont lieu en présentiel. On notera une alternance des enseignements et des périodes de stages pour le parcours <i>PTO</i> pour lequel on note également des mutualisations intéressantes et des ouvertures sur d'autres disciplines (110 heures avec le master de sociologie). La place du numérique semble plus importante pour le parcours <i>TCTR</i> dans le cadre des recherches sur le terrain et pour le parcours <i>PTO</i> afin que les étudiants soient formés aux usages actuels en entreprise. La procédure VAE est classique et semble plus utilisée dans le parcours <i>PTO</i> que dans les autres parcours de la spécialité.</p>
<p>Évaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités de contrôle de connaissances sont données et la délivrance des ECTS est classique. Le jury du parcours <i>TCTR</i> est commun avec l'École Centrale de Lyon et n'entretient aucun lien avec le reste de la spécialité. Globalement, il semble y avoir un jury différent par parcours, ce qui va à l'encontre de la délivrance d'un seul et même diplôme par spécialité.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences se fait via les différentes évaluations. Seul le parcours <i>PTO</i> semble avoir développé un portefeuille de compétences. La fiche RNCP de la spécialité est correctement remplie. Les compétences listées sont conformes à la formation.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les effectifs sont en moyenne de 100 étudiants en M1 et 56 en M2 (20 par parcours professionnel et 8 par parcours recherche). Les taux de réussite ne sont pas disponibles car probablement dans une annexe non fournie.</p> <p>Pour le parcours recherche <i>Travail coopératif travail en réseau</i>, le taux d'insertion est de 96 %, qu'il s'agisse de doctorats financés ou de postes de psychologues ou ergonomes. Les poursuites en doctorat sont nombreuses justifiant pleinement l'appellation recherche de ce parcours. Pour le parcours recherche <i>Transmissions et représentations sociales</i>, le taux d'insertion professionnelle est de 73 % dont 64 % en doctorat financé, ce qui, là encore, justifie pleinement l'appellation recherche du parcours. Le taux d'insertion du parcours <i>Psychologie sociale appliquée</i> est de 80 % environ. Il monte à 95 % pour le parcours <i>PTO</i>. Globalement, l'insertion professionnelle de cette spécialité est excellente et les emplois occupés sont de niveau cadre (beaucoup étant psychologues, responsables RH...) et cohérents avec la formation.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le parcours <i>TCTR</i> possède son propre conseil de perfectionnement composé d'enseignants, de professionnels et d'étudiants qui se réunit une fois par an et prend en compte notamment les évaluations des enseignements par les étudiants. Le parcours <i>TRS</i> ne possède pas de conseil de perfectionnement mais une commission pédagogique qui n'est pas vraiment explicitée. Le parcours <i>PSA</i> est piloté par un conseil de formation composé</p>

	<p>comme un conseil de perfectionnement. Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants et l'équipe pédagogique s'en saisit et en tient compte dans l'évolution de la formation. Le parcours <i>PTO</i> fait, outre des réunions pédagogiques mensuelles, des réunions bilan trimestrielles en présence d'étudiants.</p> <p>Les annexes fournies pour cette spécialité contiennent bien l'équipe pédagogique, la maquette, la connaissance du public et le suivi des étudiants, mais ce sont les documents relatifs à la spécialité <i>Psychopathologie et psychologie clinique...</i> Cette erreur est regrettable. L'absence des bons documents fait que les responsables ne cessent de renvoyer à des tableaux inexistantes rendant l'évaluation parfois difficile.</p> <p>Globalement, il semble que le pilotage s'effectue par parcours et non pour la spécialité, la spécialité présentant d'ailleurs un dossier séparé pour chacun des parcours.</p>
--	--

Neuropsychologie et neurosciences cliniques

Cette spécialité est cohabilitée entre trois universités (Toulouse 3, Grenoble 2 et Lyon 2). Elle présente la particularité de comporter des enseignements communs (une semaine intensive sur chacun des trois sites, suivie par l'ensemble des étudiants), et des enseignements spécifiques (dispensés localement aux étudiants de l'établissement). Le dossier déposé sur cette spécialité par chacune de ces universités étant spécifique, il fait l'objet d'une évaluation distincte.

<p>Place de la recherche</p>	<p>Cette spécialité à finalité recherche a pour objectif de former les étudiants aussi bien à la recherche fondamentale qu'à la recherche clinique. La moitié des intervenants sont des enseignants-chercheurs, l'autre moitié étant constituée de praticiens de la santé ayant une activité de recherche. La recherche est donc au centre de cette spécialité comme peut en attester notamment le second semestre exclusivement dédié à la réalisation du mémoire de recherche. La spécialité étant co-habilitée par trois établissements, elle est adossée à diverses unités de recherche spécialisées et a priori performantes. Ces structures ne sont pas explicitement nommées.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation envisagée est celle de chercheur ou enseignant-chercheur. Les étudiants désirant avoir le titre de psychologue peuvent, à l'issue de la formation, faire un stage professionnalisant de 500 heures minimum mais rien n'est indiqué dans le dossier sur le suivi dudit stage, ni sur le problème que pose le fait que deviennent psychologues des étudiants n'ayant eu que très peu d'heures de cours durant leur M2. Les moyens spécifiques mis en œuvre pour accompagner les étudiants dans la professionnalisation ne sont pas présentés.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les étudiants font un stage de quatre mois en laboratoire de recherche encadré par un chercheur ou un enseignant-chercheur, sur la base d'un projet présenté par l'étudiant et validé par l'équipe pédagogique. Le stage est validé par un mémoire de recherche écrit puis soutenu. La participation active des étudiants à la vie du laboratoire de rattachement est décrite davantage comme relevant d'une « culture scientifique » que d'une organisation formelle et validante pour l'étudiant. Les étudiants peuvent effectuer ce stage dans un laboratoire de recherche à l'étranger et bien que cette démarche soit valorisée, elle n'est actuellement soutenue par aucun partenariat international.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Aucun partenariat formel n'existe à ce jour.</p>

<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>L'accès en M2 se fait sur dossier pour les titulaires d'un M1 en psychologie, sciences cognitives, biologie, sciences du langage... Le dossier de candidature doit comporter un projet de recherche validé par un encadrant et approuvé par le directeur de l'unité de recherche d'accueil. Les origines des étudiants étant variées sur le plan disciplinaire, une remise à niveau est nécessaire ; or il n'existe aucune à l'heure actuelle, ce qui est pointé comme un point faible dans le dossier. Il est proposé d'inclure une nouvelle UE dédiée à la mise à niveau méthodologique à l'occasion du prochain contrat.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements se font en présentiel, en trois semaines intensives, chacune dans l'une des trois universités cohabilitées : Toulouse 3, Grenoble 2 et Lyon 2. Il y a également un enseignement spécifique à l'ULL2 et notamment en commun avec la spécialité <i>Psychologie cognitive et neuropsychologie</i> ainsi qu'avec le master <i>Sciences cognitives</i> de l'ULL2. L'utilisation du numérique est classique.</p>
<p>Évaluation des étudiants</p>	<p>Les UE théoriques sont chacune validées par un écrit terminal. La délivrance des ECTS est classique, les semestres ne pouvant se compenser entre eux. Le mémoire de recherche est évalué et les auditions sont faites devant un jury composé des six responsables du master (deux par site) ainsi que quatre à huit personnalités extérieures. Un jury se réunit à la fin de chaque session.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Le suivi de l'acquisition des compétences se fait essentiellement par le chercheur ou enseignant-chercheur encadrant le stage recherche qui suit la progression de l'étudiant. La fiche RNCP correspondant à la spécialité est bien remplie mais porte un nom différent de celui indiqué dans le dossier ! En effet, elle fait référence à une spécialité <i>Neuropsychologie recherche</i>. Il est urgent que les responsables de formation s'accordent sur l'intitulé de leur formation.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les étudiants inscrits dans cette spécialité sont huit en moyenne par an. Le dossier ne donne aucune indication ni sur le taux de réussite aux examens, ni sur l'insertion des diplômés.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>L'équipe pédagogique (qui est indiquée comme étant en annexe, annexe qui n'est pas jointe au dossier) des trois universités cohabilitées se réunit en présentiel une fois par an et trois fois par an en visioconférence. Les enseignements sont évalués en ligne par les étudiants, ce qui permet à l'équipe de faire les ajustements nécessaires.</p>

Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche dans cette spécialité en convention avec l'Université Catholique de Lyon n'est pas spécifiée. Le dossier indique même que l'enseignement à et par la recherche « ne s'applique pas » !</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Les compétences et débouchés visés par la formation sont listés et cohérents avec l'intitulé de la spécialité, bien que très peu de détails sont fournis. La réflexion sur les métiers est dite « en cours ». Il faut préciser que le M1 n'est ouvert que depuis 2012 et le M2 depuis 2013.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le dossier ne donne aucune autre précision que celle de se référer au parcours professionnel de la spécialité <i>Psychopathologie et psychologie clinique</i>. On suppose alors qu'il y a deux stages de 350 heures... Mais si les modalités sont vraiment identiques, alors il faut que les étudiants fassent l'un des deux stages en clinique de l'adulte, ce qui semble incohérent avec l'intitulé de la spécialité.</p>

	On peut alors penser qu'il y a quelques différences qu'il serait judicieux d'expliciter.
Place de l'international	Le dossier fait état d'un étudiant en mobilité sortante à Lausanne.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement est indiqué suivre les mêmes modalités que le parcours professionnel de la spécialité <i>Psychopathologie et psychologie clinique</i> sans que l'articulation entre ces deux spécialités soit jamais explicitée. On en arrive à se demander pourquoi cette spécialité existe de façon autonome. Les dispositifs de mise à niveau et les passerelles sont déclarés « sans objet ».
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les enseignements (dont on ignore jusqu'aux intitulés) ont lieu en présentiel. Aucune autre précision n'est donnée.
Évaluation des étudiants	L'évaluation se fait par le biais de dossiers réalisés par les étudiants sur la base de leurs stages. Il semble toutefois exister un contrôle continu et un contrôle terminal ainsi que des oraux, mais aucune formalisation n'est spécifiée. Le découpage en ECTS n'est pas connu.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition des compétences se fait grâce aux examens écrits et oraux. Il n'y a pas de fiche RNCP.
Suivi des diplômés	Les effectifs sont limités à 30 en M2. Le suivi des diplômés sera fait par l'établissement et aucune donnée n'est encore disponible. Si la formation est très jeune, on devrait tout de même pouvoir disposer des taux de réussite de la première année d'existence.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Les enseignements sont évalués anonymement par les étudiants. Les réunions de l'équipe pédagogique se déroulent en l'absence des étudiants, trois fois par an. Le dossier, d'une indigence qui frise la grossièreté, montre qu'il est impossible de faire le bilan d'une formation qui vient d'ouvrir. Le renvoi fréquent à une autre spécialité montre toutefois qu'il est urgent que les responsables s'approprient leur formation. Bien que récemment mise en place, cette formation devrait avoir une maquette avec des enseignements, des modalités de contrôle de connaissances, une équipe pédagogique et des ECTS à délivrer...

Observations de l'établissement

HCERES – RAPPORT D’EVALUATION – Observations de portée générale

Mention (Licence, LP, Master) : Master de Psychologie

Les responsables pédagogiques de M1 et M2 des quatre spécialités de formation en psychologie, les responsables généraux de M1 et M2 et la directrice de la composante remercient les évaluateurs pour leurs retours positifs sur la formation des Master en Psychologie dispensée par l’Institut de Psychologie de l’Université Lyon2, à savoir la bonne insertion professionnelle de plusieurs spécialités, la formation à et par la recherche dans la plupart des spécialités, l’identification claire des débouchés professionnels, la place importante donnée aux stages dans la formation, l’attractivité de formations et des innovations à souligner dans les formations existantes. Cependant, au vu du nombre de critiques, un certain nombre de compléments d’informations s’impose en retour.

Notre réponse sera donc organisée de la manière suivante :

- D’abord des éléments de réponse globale
- Puis les réponses, par spécialités, en suivant le même ordre que la présentation des spécialités dans le dossier initial
- L’insertion de documents manquants dans le Bilan, à savoir le parcours Recherche du Master de la spécialité n° 3 de Psychologie cognitive et neuropsychologie.

Eléments de réponse globale

Tout d’abord l’équipe de direction et des responsables de Master tient à rappeler la méthodologie de travail utilisée pour élaborer le bilan de la formation en psychologie : ce bilan s’inscrit en effet dans le cadre d’un contrat quadriennal à l’occasion duquel les responsabilités pédagogiques ont été portées du point de vue des spécialités, ce qui fait que chaque spécialité (M1 et M2) a travaillé en équipe interne, avec un jeu d’aller-retour avec la commission pédagogique plénière (Licence et Master) qui effectuait un travail de synthèse et l’harmonisation. Pour chaque spécialité de la psychologie (Sociale et travail / Psychopathologie clinique / Santé / Cognitive et neuropsychologie), un EC a assuré la coordination et l’animation du Master 1 au sein de son propre département sous-disciplinaire. En ce sens, il est important de noter une cohérence importante au sein de l’équipe pédagogique de chaque spécialité et les départements concernés. Par ailleurs, afin d’assurer une cohérence globale sur la Mention, les différents responsables de spécialité de M1 se rencontraient mensuellement au sein de la commission pédagogique master. En vue

d'étoffer l'équipe pédagogique du Master de Psychologie, un responsable global du M1 a été nommé (et a donc exercé) durant la dernière année du contrat, pour travailler à l'harmonisation et en concertation avec le responsable général du Master.

Sur le fond : le rapport d'évaluation communiqué repose sur des partis pris qui conduisent à un traitement différentiel conséquent entre les spécialités de la psychologie. Si nous reconnaissons bien la pertinence de certaines remarques ou critiques auxquelles il sera répondu point par point dans ce document, nous en regrettons profondément d'autres qui relèvent assurément de partis pris idéologiques aboutissant à une lecture partielle sinon même très partielle des documents, sinon même encore aboutissant à discréditer certaines spécialités au profit d'autres. Un tel positionnement des experts serait susceptible de créer des conflits entre les équipes pédagogiques qui œuvrent, au contraire, à maintenir une réelle richesse et diversité dans l'offre de formation, d'une part, quant aux référentiels théoriques, d'autre part, quant aux terrains de pratique et de recherche.

En outre, certaines critiques montrent les limites d'une évaluation indépendante des dossiers Licence et Master de psychologie alors que leur cohérence pédagogique se constitue pour beaucoup dans la continuité.

Nous espérons en outre que l'apport d'informations dans ce présent document concernant le régime FPP (régime existant à l'Université Lyon2 depuis 3 décennies) permettra de bien en saisir la logique et la grande fécondité pédagogiques pour des étudiants qui sont tous déjà professionnels. Il convient d'attirer l'attention sur le fait que ce régime d'étude, objet d'une réelle élaboration pédagogique, se situe assez loin de la tendance actuelle des procédures et évaluations d'ordre uniquement quantitatif.

Oubli de transmission : un parcours de Master proposé par le département de psychologie cognitive a été omis dans le Bilan général ; il s'agit du parcours Recherche du Master de Psychologie cognitive et neuropsychologie ; nous tenons à nous en excuser (d'autant que les documents de ce parcours ont bel et bien été préparés par l'équipe concernée). L'Institut de psychologie tient à signaler qu'il soutient pleinement cette formation de qualité. L'intégralité de ce document est donc intégrée à ce dossier.

Erreurs de transmission : la lourdeur du travail et des documents ont, semble-t-il, peut-être conduit les services centraux de l'Université à des erreurs et/ou confusions dans la

transmission de certains documents (exemple : annexes du master de Psychologie sociale et travail : furent adressées aux experts celles du Master de psychopathologie clinique ! ; de même, concernant les fiches RNCP : certaines fiches RNCP obsolètes semblent avoir été mises à disposition des experts alors que les versions actualisées ont bel et bien été rédigées et transmises). Comme ces annexes ne peuvent maintenant être jointes au présent document de réponse, nous tenons à signaler que tous les documents sont bel et bien disponibles auprès de l'Université Lyon2 et mises à dispositions par celle-ci auprès de l'HCERES sur demande.

Concernant le faible taux de réussite en M1 : cela est très variable selon les spécialités. La direction de l'Institut de Psychologie a invité à plusieurs reprises les enseignants et responsables concernés de certaines spécialités à veiller à ce point crucial du « redoublement » des étudiants de M1, toutefois la prise en compte de plusieurs éléments de réalité s'impose pour expliquer la non validation du M1 en une seule année.

Une des principales raisons est que le nombre d'étudiants peine à trouver un stage en région Rhône-Alpes (lieu de préférence des étudiants, même si nombre de stages se réalisent cependant dans d'autres régions moins chargées en stagiaire) et le commence tard, ce qui ne permet alors pas de clore une note de recherche de qualité en un an. De plus, l'abord de la position praticienne, dans le stage, est très impliquant et demande aux étudiants un temps d'élaboration et de reprise qui ne se calque pas forcément sur la temporalité universitaire. Sans compter encore, que nombre d'étudiants travaillent aujourd'hui à temps partiel pour subvenir à leurs besoins ; ils font donc d'emblée le choix d'étaler leur année d'étude universitaire (et ses validations, dont celle du mémoire de recherche) sur deux années (au moins, selon certaines spécialités).

Concernant le fait qu'il s'agirait de la juxtaposition de spécialités :

- La licence étant généraliste et ne permettant de ce fait que peu d'approfondissement, il paraît important durant les deux années de master d'approfondir et l'épistémologie (en particulier dans la perspective recherche) et les méthodes et techniques (dans la perspective professionnelle) spécifiques à chaque spécialité et chaque orientation de la psychologie.
- Pour autant, des éléments communs ou d'ouvertures sont proposés aux étudiants dont il paraît essentiel (choix de l'équipe pédagogique) de favoriser la liberté dans la construction de leur parcours :

- en M1 les UEC1 et C2 sont proposées par les différentes spécialités à l'ensemble des étudiants de M1. De plus un dispositif est proposé à ceux qui souhaiteraient changer de spécialité soit en cours de M1 soit celui-ci validé (M1 en un seul certificat qui permet de refaire un stage et une note de recherche)
- en M2 : sont organisées trois journées inter-master axées respectivement sur les organisations professionnelles et les conventions collectives, l'éthique et la déontologie et enfin sur la recherche d'emploi. De plus les étudiants des différents M2 organisent des journées d'études auxquels tous les étudiants (de toutes spécialités) sont conviés.

Cette critique « de la juxtaposition des spécialités », liée à une certaine conception de la formation en psychologie, va donc tomber d'elle-même pour les années à venir, puisqu'en regard de la nouvelle nomenclature des masters, l'Institut de Psychologie a justement fait le choix, pour une meilleure visibilité et une reconnaissance des spécificités des spécialités de la psychologie, d'utiliser le large panel des mentions existant dans cette nomenclature dans le prochain contrat quinquennal. En effet, l'Institut de psychologie a fait de choix d'inscrire ses masters (1 et 2) dans 5 mentions de psychologie différentes pour lesquelles le parcours pédagogique a été pensé prioritairement du point de vue de la mention, tout en cherchant à garder une cohérence et surtout l'opportunité d'une ouverture théorique et épistémologique qui se retrouve dans des enseignements mutualisés lors de l'année de master 1.

Concernant la place du numérique : un certain nombre de moyens sont développés, en particulier les podcasts des CM et le dépôt de documents sur le bureau virtuel. Sur le fond, la psychologie étant, dans tous ses aspects, une discipline de la relation humaine, il ne paraît pas pertinent de développer cet outil pour les TD car ceux-ci permettent des jeux de mise en situation mais aussi une relation pédagogique dynamique avec l'enseignant et avec les autres étudiants.

Concernant le stage professionnalisant post-M2 R : le législateur ayant eu à cœur, dans une perspective de meilleure insertion professionnelle des étudiants titulaires d'un M2R, il a créé la possibilité d'un stage professionnalisant dans l'année qui suit l'obtention du M2R. Aucun moyen spécifique supplémentaire n'a cependant été affecté à cette mission supplémentaire. Pour autant, soucieux du sérieux et de la qualité de l'accompagnement de ces étudiants, l'Institut de Psychologie a mis en place, sur fond propre, les modalités d'accompagnement pédagogiques suivantes :

- Un tutorat (de 5 à 8 h) par un EC de la spécialité de M2R que l'étudiant a validé ;

- Un groupe d'accompagnement de la position praticienne : 19 h annuelles ; ce groupe accueille les étudiants des différents parcours, permettant une interpellation mutuelle ;
 - Lorsque le stage est effectué sur un terrain où il n'y a pas de psychologue, l'Institut de psychologie propose un PPR qui effectue un accompagnement de sa position de praticien de la spécialité choisie ;
 - Une soutenance réunissant le tuteur universitaire, le maître de stage, le responsable général du Master ;
 - Les trois journées inter-master ouvertes à tous les étudiants de M2 (cf. plus haut).
- Concernant le conseil de perfectionnement : malgré l'efficacité du travail mensuel de la commission pédagogique (de Master), l'Institut veillera à la mise en place de conseils de perfectionnement dans le cadre des maquettes accréditées pour le prochain quinquennal.

Suivent maintenant les réponses de chacune des spécialités de Master proposées par l'Institut de Psychologie, relativement aux critiques recensées.

Concernant la spécialité 1 : PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE

I – Question récurrente

« On est amené à s’interroger sur l’intitulé de la spécialité : il paraîtrait plus opportun d’y inclure le terme psychanalyse ou psychanalytique ne laissant ainsi pas croire que les diplômés sont formés à une psychologie clinique plus intégrative. »

La filière dans laquelle sont formés des « psychologues cliniciens » – et il n’y a aucune ambiguïté sur ce point – s’intitule ainsi depuis au moins la création du DESS, soit presque une quarantaine d’années à l’Université Lyon2.

Les candidats à cette formation savent très bien auprès de qui ils peuvent trouver une formation à la clinique dans une élaboration des modèles théoriques psychanalytiques sur lesquels cette épistémologie se fonde. On peut rappeler que le terme « psychologie clinique » vient d’abord de la psychanalyse. La psychologie clinique a été fondée par d’illustres prédécesseurs cliniciens et chercheurs auxquels il est aisé de se reporter, l’ensemble des travaux de recherche des enseignants du département de Psychopathologie et psychologie clinique s’y réfèrent et permettent une lisibilité évidente.

Par ailleurs, cette approche clinique ne peut pas être considérée comme anti-intégrative vue l’étendue des domaines de recherche que le laboratoire CRPPC investigate. Pour autant, le terme intégratif pourrait donner lieu à un débat épistémologique ; le débat entre les différents modèles paraît à cet égard plus heuristique. La discipline enseignée, en lien avec les terrains de la pratique et les stages, ne s’appuie pas sur le seul référentiel psychanalytique, et le futur contrat qui fera apparaître cette discipline sous la mention « Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique » est dans ce sens très réducteur, et ne correspond pas à l’intitulé que les enseignants-chercheurs de cette discipline avaient proposé.

Sur ce point comme sur d’autres, l’évaluation positivement encourageante du Laboratoire CRPPC (EA 653), structure d’adossement de cette spécialité de Master, peut être consultée si besoin, elle donnera un sérieux aperçu du positionnement de l’équipe d’enseignants-chercheurs en psychologie et psychopathologie cliniques sur le paysage de formation aux niveaux national et international, ce qui est clairement identifié par les étudiants candidats à ces formations.

II – Questions concernant le Master 1

« La spécialisation a lieu en M1 avec peu de tronc commun entre les spécialités. »

« Bien que la mention comprenne un certain nombre de cours mutualisés à l'intérieur des spécialités, une meilleure intégration et coordination entre les spécialités serait une démarche à la fois économique et productive en termes de passerelle pour les étudiants comme en matière de pilotage. »

La formation de licence est une formation générale permettant par la suite aux étudiants de choisir une future spécialité ; il est donc peu pertinent (en dehors bien sûr de critères exclusivement économiques) de maintenir en M1 des enseignements de type « tronc commun » entre les spécialités, ce qui ne répondrait absolument pas aux choix des étudiants et du public souhaitant acquérir une formation spécifique et approfondie en psychopathologie clinique concernant les modes d'expression contemporaine de la souffrance psychique en appui sur une solide formation à des méthodologies qui en permettent l'investigation.

Dans ce prolongement, et comme souligné dans le document d'évaluation (cf. « **faible taux de réussite en M1** » ; « **nombreux étudiants redoublant ou triplant leur M1** »), l'écart de niveau est considérable entre les acquisitions de licence qui restent générales et celles demandées en fin de Master 1 (en psychopathologie et psychologie clinique) en vue d'une spécialisation en M2 Professionnel et M2 Recherche.

Dans ce sens, le prochain contrat prévoit plus d'enseignements spécialisés et approfondis en M1 (toujours du fait d'un parcours de licence très général), les mentions étant de plus autonomes sur le plan des orientations et choix épistémologiques. Cependant, des enseignements transversaux et mutualisés seront maintenus (ils existent déjà) entre les différentes mentions ; le système de « **passerelle** » souligné comme ne permettant pas assez d'intégrer (ou de répartir ?) les étudiants ne semble pas fondé dans la mesure où une partie importante des demandes d'accès au Master 1 de psychopathologie et psychologie clinique émane d'un public souhaitant acquérir de nouveaux outils et/ou souhaitant réaménager leur projet professionnel actuel. Il s'agit là des fondements de l'université permettant de donner accès à des acquis non exclusivement sanctionnés par un diplôme de fin d'étude. De plus, le passage d'une spécialité vers une autre (ce qui demeure des demandes à la marge) est accompagné individuellement par les responsables de spécialités concernés et en concertation.

Concernant « le redoublement ou triplement de l'année de M1 » de la filière Psychopathologie et psychologie clinique, l'Institut de Psychologie a pris en soin, l'année 2012-13, de mettre en œuvre, avec l'appoint des professionnels du SCUJO, un dispositif d'entretiens (libres) pour tous les étudiants de la spécialité Psychopathologie clinique inscrits en 3^{ème} année d'étude ou plus, dispositif destiné à faire le point sur leurs situations respectives et leur (ré)orientation. La systématisation de ce type de dispositif serait certainement à envisager pour assurer un meilleur suivi des étudiants.

II – Questions sur le régime spécifique FPP

Concernant la **Formation à Partir de la Pratique**, l'équipe pédagogique souligne que cette formation existe à Lyon2 depuis 35 ans, et que si les modalités de travail et d'accès aux diplômes ne sont ni identiques ni assimilables à celles du « régime général », l'exigence dans le travail attendu de la part des professionnels-étudiants qui suivent ce régime d'étude fait l'objet d'un consensus au sein de l'Institut de Psychologie de Lyon 2¹, et d'un travail d'homogénéisation au titre des diplômes Licence et Master 1. Actuellement 8 enseignants titulaires (2 PU, 5 MCF, 1 Past en psychologie clinique et 1 Past en psychologie sociale), exerçant en « régime général », interviennent dans la FPP ; certains enseignants ayant des postes interfaces entre le département qui héberge la FPP et le département clinique d'une part et le département psychologie sociale et du travail d'autre part ; d'autres titulaires participent également aux validations de ce parcours. (A noter que des enseignants (PU et MCF) à Lyon2 et dans d'autres universités se sont eux-mêmes formés selon cette modalité, au niveau de leur Licence et/ou de leur Master 1.) Cette interaction permet de soutenir une corrélation des niveaux attendus entre les différents cursus proposés à l'Institut. Soulignons également le **taux de réussite des étudiants issus de ce cursus pour l'accès aux M2 : il est de 70% à 100% selon les années** ; ce qui témoigne de la qualité du parcours réalisé par les professionnels-étudiants. En outre, **d'anciens étudiants FPP sont actuellement MCF ou Pr dans différentes universités françaises.**

Ce régime d'étude a constitué une VAE avant la lettre, en prenant en compte les compétences que les professionnels du soin, du travail social, de l'enseignement, etc., possédaient en matière de psychologie. Si, en effet, ce dispositif n'intègre pas explicitement la validation des acquis académiques, les étudiants ont fréquemment réalisé des parcours de formation qui attestent d'un niveau académique de l'enseignement supérieur ; ces acquis doivent faire l'objet d'un travail de transformation (de théorisation et d'appropriation), afin

¹ Cela est aussi vrai dans d'autres universités qui ont pu accueillir des étudiants ayant obtenues une licence et un master 1 selon ce cursus.

de pouvoir être validés comme Licence de Psychologie, ce qui suppose un véritable cheminement de formation.

Le dispositif FPP propose en effet aux professionnels exerçant dans des métiers au sein desquels la composante psychologique est fortement sollicitée, de se mettre en position de *recherche* à partir de leur pratique, et de l'expérience relationnelle qui s'y déploie. Leur statut est ainsi comparable à un étudiant de doctorat qui va devoir construire son savoir à partir de l'ensemble des sources possibles d'apprentissages (les étudiants FPP peuvent toutefois participer aux CM et aux TD du régime général ; ils ont accès aux cours podcastés ; ils disposent également d'un accès à un ensemble de conférences en ligne, à une pluralité de modules thématiques et méthodologiques ; outre le fait qu'actuellement l'accès à la connaissance via Internet est une ressource infinie ; etc.).

La validation du cursus se fait par la soutenance d'une succession de travaux de recherche devant des jurys de trois personnes (enseignants et professionnels habilités par l'université) – trois sessions annuelles de jurys sont proposées à ces étudiants. Outre cette modalité de validation, les étudiants doivent aussi valider de façon distincte un enseignement de langue, des modules de statistiques (2 niveaux) et un TD de neurobiologie. L'ensemble des travaux de recherche réalisé par chaque étudiant doit en effet à terme correspondre à ce qui est attendu d'un étudiant de Licence. A souligner au passage que le professionnel-étudiant chemine à son rythme, de façon non linéaire, *a contrario* de ce qui se pratique dans le « régime général ».

Le référentiel utilisé pour l'évaluation des travaux de recherche de ces étudiants permet de vérifier la progressive intégration des connaissances attendues et sa juste utilisation. La grille d'évaluation est composée de 3 champs et de 3 aspects et de 6 niveaux allant de l'« élaboration entamée » à « recherche avancée² ».

Ce qui est désigné dans le rapport d'expertise comme « séminaire de guidance », ne correspond pas à ce qui est en réalité proposé au niveau des groupes de travail. Comme ce dispositif s'adresse à des professionnels, le groupe joue comme un réseau de chercheurs, mettant en place une émulation au niveau de la méthodologie de recherche, ainsi que sur l'exigence de métabolisation du savoir et de l'éclairage de la clinique de chacun. Outre les ressources proposées par les enseignants et par les collègues, les étudiants vont chercher ce dont ils ont besoin, comme cela est le cas dans toute véritable recherche (recensions bibliographiques, rencontre avec des experts, stages, etc.).

Notons également que parmi ces professionnels, un certain nombre n'a pas la visée de poursuivre leur formation en psychologie par la réalisation d'un Master. Pour ces étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre des études en Psychologie, leur cheminement en Licence leur permet de redynamiser une capacité de penser, et de trouver un positionnement professionnel plus distancié, à partir de cette mise en recherche et du

² Ce dernier niveau équivaut à un travail publiable dans une revue à comité de lecture, et à une mention au niveau du Master I. Pour le détail de cette grille nous renvoyons le lecteur à l'explicitation proposée en Annexe à ce document.

décentrement qu'elle implique. Nous considérons que ce cursus répond ainsi de manière tout à fait pertinente à cette directive européenne³.

Pour une clarification de ce dispositif, est jointe en annexe de ce document une explication de son sous-bassement théorique et épistémologique, ainsi que le détail de ses modalités pédagogiques (grille d'évaluation, etc.).

III – Questions concernant le M2Pro

« Le nombre important d'étudiants permet-il un suivi individuel ? »

Oui, chaque étudiant est suivi notamment individuellement par un tuteur, qui est un professionnel assurant l'interface entre l'université et les terrains de stage.

Dans la prochaine maquette sera cependant augmenté le nombre d'heures de tutorat.

« Le découpage en ECTS présenté en annexe ne correspond pas au découpage présenté dans le dossier. »

Ce découpage est artificiel et ne tient pas compte de la réalité de la formation (stage sur toute l'année, par exemple, avec élaboration des pratiques nécessairement sur toute l'année aussi).

Néanmoins, dans la prochaine maquette le découpage semestriel est davantage respecté.

« La fiche RNCP [...] donne certains terrains d'activité qui semblent peu compatible avec la nature de la formation (insertion, réinsertion, formation). »

L'équipe rappelle qu'il existe une option « Clinique et psychopathologie de la formation », avec des CM, des séminaires (thématiques et méthodologiques) et des stages spécifiques dans le champ de la formation, de l'insertion, de la réinsertion. Les terrains d'activité mentionnés sont donc tout à fait compatibles avec la formation. De plus, il s'agit d'un secteur dans lequel les jeunes professionnels trouvent du travail comme responsables de formation ou animateurs de celles-ci, dans une perspective clinique tant de l'analyse de la demande que de l'écoute groupale et des apports de contenus.

³ http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11054_fr.ht

« On aurait aimé connaître la signification exacte du terme "abouti" » (à propos de l'insertion professionnelle).

Dire de l'insertion professionnelle qu'elle est aboutie signifie que tous les diplômés sont en situation professionnelle, salariée ou libérale, au bout de deux ans (avec 50 % de temps plein et 70 % de CDI – source : division Sigma, Lyon 2).

IV – Questions concernant le M2R

« Le parcours recherche ne semble pas fournir à l'étudiant un accompagnement vers la professionnalisation (aide à la recherche de financement, à la publication d'articles, etc. ou contact avec des acteurs du secteur privé recrutant des chercheurs). »

Conformément à l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnalisant permettant d'obtenir le titre de psychologue à accomplir au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du Master, il va de soi qu'un dispositif d'encadrement et de tutorat de l'élaboration de la pratique professionnelle est mis en place, et donne lieu à des rencontres régulières avec le tuteur universitaire de stage afin que le/la candidat(e) puisse construire son positionnement clinique.

Des contacts avec plusieurs établissements hospitaliers (Centre Hospitalier du Vinatier, Services de réanimation des divers hôpitaux lyonnais), sous forme notamment de conventions de recherche (convention entre l'hôpital St Jean de Dieu et le CRPPC « Evaluation clinique des psychothérapies à médiation et de la psychothérapie institutionnelle », convention entre le CRPPC/Lyon2 et le Centre Hospitalier du Vinatier « Les groupes à médiation et le soin psychique en milieu carcéral », convention entre le CRPPC et la clinique Champvert), permettent chaque année d'obtenir une dizaine de stages Master Recherche dans ces établissements, et de faire connaître sur les « terrains de soin » ces étudiants ; plusieurs sont ensuite régulièrement recrutés par ces institutions.

Quant à l'accompagnement des étudiant(e)s pour la publication d'articles, chaque directeur de recherche est suffisamment soucieux de cet aspect de la question, et l'intègre de facto autant que possible à son programme d'enseignement et de recherche afin de permettre des publications conjointes autant que faire se peut, ainsi que des participations à colloques organisés par le CRPPC-EA 653.

Dernier point, il faut rappeler que nombre des étudiant(e)s candidats au M2R de psychopathologie sont déjà des professionnels (psychologues pour la plupart), leur engagement dans la recherche vise à consolider leur positionnement clinique dans une élaboration dialectique du terrain clinique et de la théorie.

« ...un stage de 350 heures sert de terrain de recherche. Cette dernière modalité est atypique et potentiellement problématique : il pourrait y avoir confusion de la part de l'étudiant entre son rôle de psychologue et son rôle de chercheur. »

Il est essentiel que la recherche soit fondée sur la pratique et s'articule à la pratique.

Le rôle pédagogique est ici de travailler les enjeux et la nécessité de distinguer la position praticienne de la position du chercheur. Néanmoins, ces positions s'articulent et se conflictualisent au sein du même sujet, praticien ou chercheur. Aussi, l'enjeu pédagogique est de mesurer la complexité d'une telle partition, car nous savons à quel point, au regard des enjeux transféro-contre-transférentiels, le chercheur est impliqué lui-même dans le processus de recherche qu'il influence nécessairement, allant parfois jusqu'à en modifier le développement. En cela, l'épistémologie est freudienne et rejoint les élaborations théoriques de G. Devereux.

« ... quelques partenariats avec des universités étrangères sans plus de précisions. »

L'ensemble des conventions de recherche au sein des réseaux de recherche du CRPPC ne peut que donner des éléments de réponse à cette interrogation.

Plusieurs étudiant(e)s viennent chaque année de l'étranger pour suivre cette formation à et par la recherche. Cette année (2014-15) le M2R a accueilli des étudiantes venant d'Italie, du Brésil, de Grèce.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique du M2R a le souci d'assurer collectivement le suivi des étudiants partis à l'étranger, en ayant par skype ou par mail des échanges réguliers. Néanmoins, si peu d'étudiants profitent de ces opportunités de départ à l'étranger, c'est aussi parce qu'ils savent qu'en dehors de l'université, les possibilités de suivi de leur élaboration clinique et théorique sont moindres.

« Seuls un à deux étudiants par an poursuivent en doctorat sous contrat, ce qui pose question quant à la finalité recherche de l'un des parcours. »

La question qui se pose alors est la suivante : Où sont les moyens ?

D'abord, il faut à nouveau rappeler que nombre des étudiants ici en doctorat sont déjà des praticiens, ils peuvent donc financer eux-mêmes leur recherche.

Si tel n'était pas le cas, beaucoup d'étudiants, qui ne sont pas encore en poste pour des raisons économiques de recherche et d'obtention d'un premier emploi, préféreraient

probablement avoir de bonnes conditions et obtenir des bourses afin de ne pas faire durer trop longtemps leur thèse. Mais la période n'est pas très prometteuse en la matière.

« L'évaluation des enseignements par les étudiants se fait en groupe et à l'oral, ce qui paraît bien problématique. »

Cette question a été traitée et prévue au sein de la maquette du prochain contrat.

Parcours Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent : ainsi que cela est noté plus haut, l'équipe a choisi de répondre en joignant le dossier entier complété.

Concernant la Spécialité 2 : Psychologie de la santé

Dans la mesure où les notes des évaluateurs concernent essentiellement des aspects techniques, nous renvoyons au rapport « Erreurs factuelles »

Concernant la Spécialité 3 : Psychologie et neuropsychologie cognitive

Dans la mesure où les documents relatifs à cette spécialité dans son parcours recherche n'avaient pas été transmis, ils sont ici joints (et les annexes sont disponibles auprès de l'Université – comme celle-ci l'a recommandé à la composante).

Concernant la spécialité 3 : Psychologie Cognitive et Neuropsychologie (à partir de la page 124), seule figure la spécialité de M2 Neuropsychologie à finalité professionnelle. **Il manque toute la partie décrivant le parcours Psychologie Cognitive (M1 et M2 Recherche).** Cette partie est rajoutée ci-dessous. Les annexes (équipe pédagogique, fiches RNCP, tableau UE) sont jointes dans des fichiers séparés

Note du HCERES : les documents manquants relatifs à cette spécialité ont été fournis, mais ne font pas l'objet d'une publication.

Concernant la Spécialité 4 : Psychologie sociale et du travail

Les documents signalés manquants ou erronés étaient en réalité – et demeurent - disponibles auprès de l'Université Lyon2.

Réponses aux interrogations soulevées par les experts :

* pour le recrutement du M2 PTO : "une expérience salariée dans un poste d'exécution" correspond à un emploi d'ouvrier ou d'employé (vendeuse, caissière, ramasseurs de fruits, magasiniers, etc.) en excluant les activités de garde d'enfants, animateurs de centre de loisirs, etc.

* cf. l'évaluation des étudiants : les parcours correspondent à des métiers bien identifiés, c'est donc le niveau pertinent de pilotage des formations.

* Pour les taux de réussite : ils se situent entre 95 et 100% pour les 4 parcours M2 (rapport diplômés/intégrés).

Concernant la spécialité 5 : Neuropsychologie et Neurosciences Cliniques

Ce M2 était initialement un parcours de la Spécialité "Psychologie Cognitive et Neuropsychologie" et s'intitulait Parcours "Neuropsychologie" Finalité Recherche. Toutefois, en cours de contrat l'équipe pédagogique a dû modifier ce statut afin de maintenir une cohabilitation de cette formation avec les Universités de Grenoble 2 et de Toulouse 3. En effet, la cohabilitation ne pouvant être établie qu'au niveau de la spécialité, il a fallu faire de ce Master une spécialité à part entière avec exactement le même intitulé dans les 3 universités cohabilitées. Ce Master est ainsi devenu une spécialité de la Mention Psychologie : le Master Spécialité "Neuropsychologie et Neurosciences Cliniques" Parcours Recherche.

Concernant la spécialité 6 : le Master de Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent en convention avec l'Université Catholique de Lyon (UCLY)

L'UCLY propose depuis une vingtaine d'année un deug, puis une licence de psychologie en convention, ainsi que l'exige la loi, avec une Université d'Etat. Plus récemment l'UCLY a souhaité créer un master dont le projet a été validé, après négociation, par l'Université Lyon 2. A la différence du Master de psychologie clinique et psychopathologie de Lyon 2, ce master a deux spécificités :

- Il vise une tranche d'âge précise (enfant et adolescent)
- Il s'inscrit dans une conception intégrative de la psychologie

Aussi n'y a-t-il pas concurrence entre les deux parcours qui, au contraire, offrent un choix aux étudiants sur le site de Lyon.

Dans la mesure où l'UCLY était en début de fonctionnement de son parcours de master, ses responsables n'avaient que peu de recul pour répondre. Pour la réponse, l'Institut de Psychologie de l'UCLY a fait le choix de reprendre intégralement le document (cf. ci-dessous) dans cette présente réponse plutôt que d'être partiellement intégré à la réponse de la spécialité psychopathologie et psychologie clinique.

DOSSIER M2P - PSYCHOLOGIE - SPECIALITE 6 : Psychologie Clinique de l'Enfant et de l'Adolescent

Nom/prénom de la personne contact : Célia Vaz-Cerniglia

Section CNU : 16

Numéro de téléphone : 06. 30. 58. 40. 24

Adresse électronique : cvaz@univ-catholyon.fr

Site Web de la formation : <http://psycho.univ-catholyon.fr>

Etablissements impliqués dans la formation :

Université Lyon 2 + Université Catholique de Lyon (UCLy, nom d'usage)- Institut Catholique de Lyon, (ICLy)

Nature du partenariat (*case à cocher*)

Co-habilitation à travers une convention	X
Autres types de partenariats	<input type="checkbox"/>
Partenariat international	<input type="checkbox"/>

Date d'ouverture de la formation :

Septembre 2012 pour le master 1

Septembre 2013 pour le master 2

Lieux d'enseignement : Université catholique de Lyon, à Lyon

A compléter pour les masters

Spécialité : psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent

Parcours Professionnel

A - Bilan global et autoévaluation

1 - Objectifs

1.1 - Objectifs scientifiques et professionnels spécifiques de la formation

- Master professionnel qui vise à former des psychologues cliniciens capables d'élaborer des pratiques adaptées à la rencontre et à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en difficultés, en articulation avec leur environnement familial et institutionnel. L'approche se veut transversale et s'inscrit davantage dans le domaine de la psychologie clinique du développement. L'étudiant est ainsi amené à considérer et adopter les approches les plus adaptées, notamment une approche psychodynamique ou psychanalytique ou encore comportementale et cognitive selon la problématique du sujet évoluant dans une situation donnée. L'un des objectifs réside bien dans cette capacité à observer et analyser ce rapport à la théorie, au sujet, à tout objet et à soi-même.

1.2 - Connaissances et compétences attendues des étudiants à l'issue de la formation

- Etre capable de comprendre les difficultés psychologiques et psychopathologiques, sociales et scolaires avec une ouverture transversale à toutes les approches et domaines de la psychologie.
- Etre capable de travailler avec différents professionnels

- Etre capable de repenser et mettre en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement pour le sujet ou le groupe de sujets.

Les stages et les notes clinique et de recherche sont des éléments qui permettent à l'étudiant de se distancier de ce qu'il apprend, entend, sans toujours être en mesure d'exercer un regard critique.

1.3 - Débouchés en termes de métiers envisagés et constatés pour les diplômés

- Titre de psychologue (cf. Loi n°85-772 du 25 juillet 1985)
- Débouchés dans les secteurs suivants (liste non exhaustive)
- Secteur protection judiciaire de la jeunesse (SEAT, CPI, Foyers, CER, CEF, ...)
- Secteur psychiatrique (service d'hospitalisation, CMP, ...)
- Secteur médico-social (CMPP, CAMSP, IME, ITEP, SESSAD, ...)
- Secteur hospitalier (service de pédiatrie, de néonatalogie, service mère-enfant, ...)
- Secteur gendarmerie/police (Audition des victimes et auteurs mineurs)
- Secteur libéral
- Secteur associatif (crèche, halte-garderie, ...)

2 - Organisation

2.1 - Structure de la formation

Pour ce master en convention avec l'Université Lumière Lyon 2, il n'y a qu'une seule spécialité et donc qu'un seul parcours depuis son ouverture. La maquette a été réalisée conjointement avec le responsable des masters psychologie de l'Université Lumière Lyon 2 et un chargé de mission du département de psychologie de l'Institut Catholique de Lyon.

Voir ci-dessous la ventilation des U. d'enseignement comportant les éléments pédagogiques par semestres et par année de master – Le nombre de crédits et le nombre d'heures apparaissent également :

Master de Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent

Tableau 1 : récapitulatif des enseignements de M1

Master 1					
S1			S2		
Enseignements	ECTS	heures	Enseignement	ECTS	heures

UE 1 transversale - CM Psychopathologie générale - CM Psychologie du handicap	5	44h 22h 22h	UE 5 transversale - CM Approche institutionnelle de la prise en charge - CM Troubles du développement (troubles de l'apprentissage)	5	44h 22h 22h
UE 2 Stage, suivi de stage - - TD Analyse de la pratique de stage - - Stage (50 demi-journées)	10	11h 11h 200h	UE 6 L'adolescent - CM Clinique de l'adolescence - TD Approche thérapeutique de l'adolescence - TD Evaluation de l'adolescent - La perception des risques de santé chez l'adolescent CM	7	77h 22h 22h 22h 11h
UE3 Le bébé - CM Périnatalité et liens précoces - CM Prise en charge institutionnelle de la périnatalité à la petite enfance - CM Approche thérapeutique de la périnatalité	5	44h 22h 11h 11h	UE 7 Langue - TD anglais	3	22h
UE 4 L'enfant - CM+TD Evaluation de l'enfant - CM+TD Approche thérapeutique de l'enfance - CM Enseignement de psychologie en anglais	10	99h 44h 44h 11h	UE 8 Mémoire - TD (sur les deux semestres) + mémoire de recherche	5	22h
			UE 9 Stage, suivi de stage - TD Analyse de la pratique - Stage (25 demi-journée)	10	11h 11h 100h
Total	30	198h CM/TD		30	176h CM/TD +100h

HCERES – RAPPORT D’EVALUATION –
Observations de portée générale

Mention : Master de Psychologie


Jean-Luc MAYAUD
Président de l'Université Lyon 2

A circular blue stamp is positioned below the signature. The text within the stamp, arranged in a circular pattern, reads: "ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • UNIVERSITÉ DE LYON".